

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES/ LE BOUSCAT - Contrat de Co-développement Fiche « Liaison Bruges
Centre-ville / Le Tasta » - Aménagement de voirie - Lancement de la procédure
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan
Local d'Urbanisme -
Approbation - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de ce projet, à savoir relier le quartier du Lac et le centre-ville de Bruges, vise dans le cadre de la programmation des contrats de Co-développement 2012-2014 avec la commune de Bruges à envisager la réalisation d'un aménagement de voirie entre la rue André Messenger et l'avenue d'Aquitaine par le tronçon commun concernant une partie de la rue André Messenger, la place des Fusillés, l'opération T413 inscrite au P.L.U., la rue Ausone, une partie de la rue Camille Maumey et par les deux branches « Beyerman » (opération S 356 inscrite au P.L.U.) et « Maumey » en intégrant les modes doux en site propre (piétons, cyclistes) avec la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée du Tram-train du Médoc au niveau de la rue Maumey afin d'améliorer la desserte et la sécurité des déplacements dans le secteur. Ce projet a fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme au cours du premier semestre 2013.

CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROJETE :

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur les communes de Bruges et du Bouscat. La longueur de ce projet est d'environ 2 km, décomposé comme suit :

Tronçon commun : rue André Messenger, place des Fusillés, l'opération T413 inscrite au P.L.U., rue Ausone, rue Camille Maumey.

La rue Messenger serait aménagée en zone 30 en continuité de la partie existante sur la ZAC du Tasta. Requalification de la voirie existante avec un profil en travers composé d'une

chaussée, de deux trottoirs, et une bande de stationnement longitudinal unilatérale alternant par section.

Une voie nouvelle T 413 serait créée avec un profil en travers composée d'une chaussée, d'un trottoir, d'une bande plantée d'un stationnement longitudinal et d'une voie verte. A l'extrémité ouest de la voie nouvelle, le carrefour Allard/Jean-Jaurès/Ausone serait aménagé en giratoire.

La rue Ausone et la rue Camille Maumey (entre Ausone et la voie ferrée), seraient requalifiées avec un profil en travers composé d'une chaussée, d'un trottoir, d'une bande plantée, d'un stationnement longitudinal et d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale. A son extrémité Ouest, le carrefour avec les rues Beyerman et Camille Maumey serait aménagé en giratoire.

Tronçon branche Beyerman : de la rue Camille Maumey à l'avenue d'Aquitaine (giratoire de l'escargot)

Une voie nouvelle S 356 serait créée avec un profil en travers composé d'une chaussée, de deux trottoirs, d'une bande plantée et d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale de la rue Camille Maumey à la nouvelle station du Tram-train du Médoc et ensuite jusqu'à l'avenue d'Aquitaine au niveau du giratoire de l'escargot.

Tronçon branche rue Camille Maumey : du franchissement de la voie ferrée à l'avenue d'Aquitaine

La voie existante serait requalifiée avec un profil en travers composé d'une chaussée, de deux trottoirs, d'une bande plantée et d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale. Un ouvrage de franchissement de la voie ferrée du Tram-train du Médoc serait construit pour recevoir le trafic automobile. L'ouvrage existant de franchissement de la voie ferrée du Tram-train du Médoc serait réservé aux circulations douces.

Les carrefours avenue d'Aquitaine/rue Maumey et rue Maumey/voie nouvelle S 356 seraient aménagés en giratoire.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de voirie (acquisitions foncières, travaux de voirie, assainissement pluvial, éclairage et le nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée y compris les mesures compensatoires) est estimé sommairement à :

18 155 000€ TTC (valeur décembre 2013).

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées à l'amiable, le lancement de la procédure préalable à Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire dans le cas de procédures d'expropriation.

Afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en compatibilité avec le projet, il est nécessaire par application des articles L.123-14 et L.123-15 du Code de l'Urbanisme, que l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

À cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le code Général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L122-1 et suivants concernant le champ d'application des études d'impact,

VU le code de l'Expropriation, pour cause d'utilité publique,

VU le code de l'Urbanisme, par ses articles L123-14 et suivants, et R123-23-1,

VU la délibération n°2013/0499 du 12 juillet 2013 approuvant l'arrêt du bilan de la concertation,

VU la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment les 3°, 17°, 18°, 23° et 24°,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières utiles à la réalisation de la liaison Bruges centre-ville / Le Tasta, le cas échéant par voie d'expropriation ; à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le projet ;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à saisir Monsieur le Préfet de la Gironde afin qu'il procède à l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, avec mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme), relative à cette opération.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) des travaux relatifs à l'aménagement de voirie de la liaison Bruges centre-ville / Le Tasta, et de permettre, le cas échéant par voie d'expropriation, les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce projet d'aménagement de voirie et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération 2010/0750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de France Domaine ou, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à la poursuite de l'opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 21 FÉVRIER 2014

M. ALAIN DAVID